

VILLE DE SAINT MAUR DES FOSSES

BUDGET PRIMITIF 2019

L'adoption du budget 2019, faisant suite au débat d'orientation budgétaire, intervient dans un contexte national préoccupant dans lequel la loi de finances 2019 n'apporte aucun gage de certitude et de stabilité. Le contexte institutionnel reste incertain, de même que la trajectoire financière avec les incertitudes liées à la fiscalité locale.

Pour autant, la ville aborde cette nouvelle année budgétaire conformément à un modèle désormais stable, aboutissement d'un pilotage budgétaire éclairé et d'une trajectoire construite depuis quatre ans à l'aune des contraintes connues.

Ce budget nous permettra de tourner définitivement la page à un contexte historique difficile, issu de choix hasardeux, exacerbés par des contraintes étatiques pénalisantes. Il vient consolider la stratégie budgétaire mise en place depuis 2014. Il permettra d'offrir aux saints-mauriens une vision claire et durable de l'avenir de la ville et en garantissant les prestations et services nécessaires.

I – LES MESURES CORRECTRICES FACE A UNE SITUATION COMPLEXE :

A – L'ASSAINISSEMENT DES FINANCES LOCALES : LA PRIORITE ABSOLUE DE LA MAJORITE :

La municipalité était confrontée à des informations connues et relevées par les différents rapports de la Chambre Régionale des Comptes d'Ile-de-France, c'est à dire le poids de la dette et une nouvelle dégradation des comptes observées à partir de 2012. A ces fondamentaux structurels, il faut ajouter la dégradation du contexte qui a joué sur les charges financières de la ville (incidence de l'évolution de la parité euro-franc suisse sur les emprunts structurés), ainsi qu'une situation de trésorerie bien plus dégradée qu'il n'y paraissait, la Trésorière évoquant même une « cessation de paiement ».

Il a été nécessaire de prendre un certain nombre de mesures pour corriger cette trajectoire vouée à l'échec issue essentiellement de choix hasardeux voire imprudents et d'une gestion laxiste.

Le plan d'actions aura consisté à :

- face à un niveau d'endettement asphyxiant par son ampleur et sa toxicité, l'actuelle majorité s'est engagée en premier lieu, dans un processus de désendettement en adoptant le principe salvateur selon lequel elle n'a plus jamais emprunté plus que ce qu'elle rembourse chaque année. Celui-ci a le mérite d'avoir permis de contenir une dette qui n'avait cessé d'augmenter sous les précédentes mandatures dans des proportions totalement irresponsables (une dette qui a été multipliée par 2 fois et demie soit 87 687 828 € en 2000 à 215 365 659 en 2013 €).

- Elle s'est engagée, en second lieu, dans un processus de désensibilisation, lui permettant de sécuriser une dette désormais à taux fixe, par voie judiciaire d'abord puis par l'adhésion au fonds de soutien, celle-ci ayant eu l'avantage de ne pas faire supporter le coût de cette désensibilisation, engendrant la capitalisation des intérêts restant dus, aux saint-mauriens.
- Confrontée à un niveau de dépenses galopant, frôlant l'indécence, la majorité a :
 - ✓ mis fin à toute dépense somptuaire (frais de représentation du Maire, du Cabinet, voitures et logements de fonction...),
 - ✓ redéfini les besoins précis des services,
 - ✓ rationalisé les stocks (en mettant notamment en place une gestion des stocks qui n'existait pas),
 - ✓ le coût des fournitures et des services (en remettant en concurrence tous les marchés publics ...),
 - ✓ maîtrisé sa masse salariale (en neutralisant ainsi les effets de réformes qui auraient pu engendrer l'effet inverse).

Toutes ces actions ont concouru, année après année, à réduire les dépenses de fonctionnement de la collectivité à un niveau bien moindre tout en préservant son offre de services. Cette maîtrise des dépenses de fonctionnement, a entraîné la restauration d'une trésorerie confortable (deux lignes de trésorerie pouvaient être levées jusqu'en 2014).

La stratégie a ensuite été complétée par une série d'actions permettant de relancer un investissement totalement atone et de restaurer ainsi un patrimoine jusqu'alors délaissé (il représentait 46,20 % en 2008 contre 73,62 % aujourd'hui), sans pour autant recourir au levier de l'endettement :

- la recherche systématique de subventions,
- l'optimisation du patrimoine saint-maurien via des cessions opportunes : 44 726 000 € en cinq exercices,
- un recours à l'emprunt désormais responsable avec des remboursements supérieurs aux nouvelles levées d'emprunts,
- le paiement par dation d'équipements publics,
- l'adoption du PLU en redynamisant le territoire a permis la relance d'une démographie décroissante au regard de laquelle les équipements publics s'étaient révélés surdimensionnés et donc difficilement assumables. Enjeu d'autant plus important que la démographie détermine en partie le niveau de ressources de la commune (recettes fiscales et niveau de DGF attribué).

Mais parallèlement aux mesures urgentes qu'il fallait prendre dès 2014 pour mener ce processus d'assainissement crucial, les relations collectivités-Etat se sont radicalement transformées. Une baisse continue des dotations et des subventions mécaniques engendrant pour la commune un manque à gagner de 60 millions d'euros entre fin 2013 et 2019 conjuguée à une pression exacerbée de l'Etat via des prélèvements obligatoires (FPIC, FNGIR, SRU) ont complexifié une stratégie budgétaire qu'il a fallu réinventer à chaque exercice. De plus, des bouleversements institutionnels et des réformes successives de l'Etat

ont mobilisé des moyens humains et financiers qui auraient pu être utilisés à bien d'autres fins.

L'ensemble de ce travail a été produit dans un environnement en pleine mutation avec la création de la Métropole du Grand Paris et des Etablissements Publics Territoriaux qui ont entraîné des variations de périmètre et exigé la production de nombreuses écritures, en particulier à Saint-Maur des Fossés où ces compétences étaient exercées en régie (eau, collecte des déchets, assainissement...).

B – 2018 : DES EFFORTS PARTAGES INDISPENSABLES :

Dès les premières années du mandat, la municipalité a choisi de responsabiliser à la fois le service public, les utilisateurs et usagers des services. Le pragmatisme a été le maître d'ordre de cette démarche, sans idéologie ni dogmatisme. C'est ainsi que l'on peut écrire que les efforts ont été partagés en vue d'assainir les finances.

Cette logique de co-construction a été déployée autour de plusieurs principes :

- ❖ changements de mode de gestion sur les services publics concernant certaines catégories d'usagers afin de préserver les recettes générales aux politiques publiques les plus larges. Ainsi, deux délégations de service public sont venues couvrir des activités de service public (parcs de stationnement et centre hippique),
- ❖ analyse de la dépense des services avec des changements de politique d'achat affectant certains modes de production (ex : arrêt de la production des fleurs pour privilégier des achats directs moins coûteux),
- ❖ participation des usagers, ainsi que le recommande la Chambre Régionale des Comptes, pour certaines prestations (ex : accueils de loisirs..),
- ❖ responsabilisation des acteurs de la société civile avec une optimisation de la gestion des subventions (ex : transfert de l'ASSAPGD à un opérateur fonctionnant sans subvention, attribution des subventions renforcée aux associations disposant d'une trésorerie modeste mais actrices de la vie du territoire...),
- ❖ même dans l'organisation de certaines animations, la ville a cherché à s'adosser à des partenaires afin que celles-ci deviennent moins coûteuses (ex : Saint maur en poche, le festival du foodtrucks, le festival du court métrage, la patinoire...).

Cette approche a permis de rétablir les fondamentaux budgétaires, ainsi que les capacités de trésorerie. La Direction Départementale des Finances Publiques a ainsi pu valider la trajectoire de notre PPI en soulignant qu'il était « soutenable » et cette rigueur a par ailleurs permis la signature du contrat financier avec l'Etat validant, par là même, notre mode de fonctionnement.

Néanmoins, en 2018, l'apparition de facteurs aggravants a, de nouveau, failli faire vaciller l'équilibre atteint.

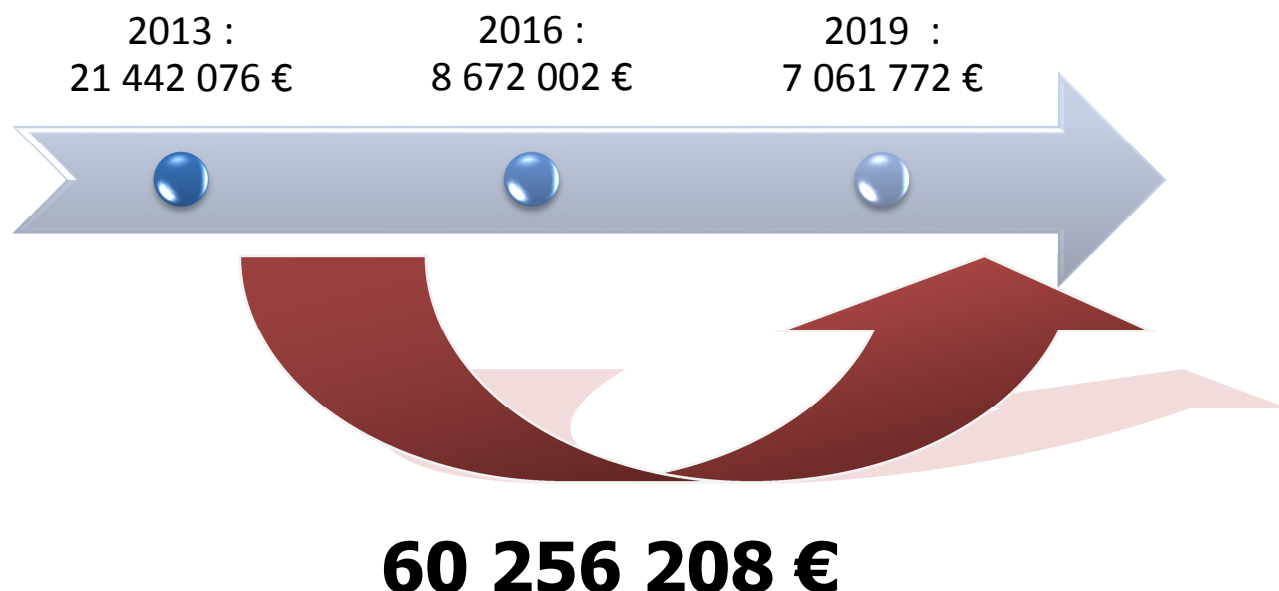
La municipalité a donc dû prendre des mesures fortes mais indispensables après avoir épuisé toutes les pistes d'économie ou de rationalisation possibles sauf à détériorer son offre de service. Ces nouveaux éléments de contrainte ont été :

- une taxe SRU confiscatoire qui augmente très lourdement entre 2017 et 2018, que l'Etat nous impose, faute de pouvoir satisfaire à la construction de 25 % de logements sociaux quand bien même la ville en produit et sans qu'une quelconque négociation ne puisse en atténuer le choc. Elle est passée, ainsi, de 4 845 758 € en 2017 à 6 375 085 € en 2018.

UNE TAXE SRU CONFISCATOIRE A 6 375 000 €

- Un effondrement des dotations sévère dont la dotation globale de fonctionnement en baisse continue résiduelle quasiment équivalente à 7 millions, et même si la ville a dû, de 2014 à 2018, assumer cette baisse (qui a atteint 60 millions sur 5 ans), la conjonction de ces 2 facteurs a rendu la pression insurmontable.

UN EFFONDREMENT DE LA DGF



- La loi de finances de 2018 qui entend associer les villes à l'effort de rationalisation des dépenses publiques et qui pose l'exigence du respect de deux règles déterminant désormais le niveau de la dotation globale de fonctionnement versée aux collectivités :
 - ✓ contenir les dépenses de fonctionnement à une évolution maximale de 1,20 % par an inflation comprise,
 - ✓ ramener sa capacité de désendettement à 12 ans.

LE CONTRAT FINANCIER SIGNE AVEC L'ETAT VALIDE LA STRATEGIE BUDGETAIRE

La ville a fait le choix de signer un contrat avec l'Etat qui fixe les modalités opérationnelles pour respecter ces objectifs (évolution des dépenses réelles de fonctionnement de 1,025 % par an et une capacité de désendettement ramenée à 20 ans d'ici 2020 alors qu'elle était encore de 33 ans en 2017) .

S'ils apparaissent a priori contraignants, ces objectifs contractualisés corroborent totalement la stratégie budgétaire adoptée par la ville depuis 2014 (désendettement et maîtrise des dépenses de fonctionnement) et viennent confirmer que les choix arrêtés étaient judicieux.

En revanche, assumer le choc causé par l'effondrement des dotations, dont les conséquences financières étaient renforcées par une taxe SRU devenue extrêmement lourde, n'offrait que deux alternatives :

- une baisse encore plus drastique des dépenses de fonctionnement au risque de devoir supprimer des services complets puisque la rationalisation opérée depuis 2014 a épuisé la plupart des gisements possibles,
- une augmentation des recettes de fonctionnement couvrant intégralement les dépenses afin de maintenir le niveau d'offre, sachant que la fiscalité et la tarification, représentant 75 % des recettes, en sont les principaux leviers.

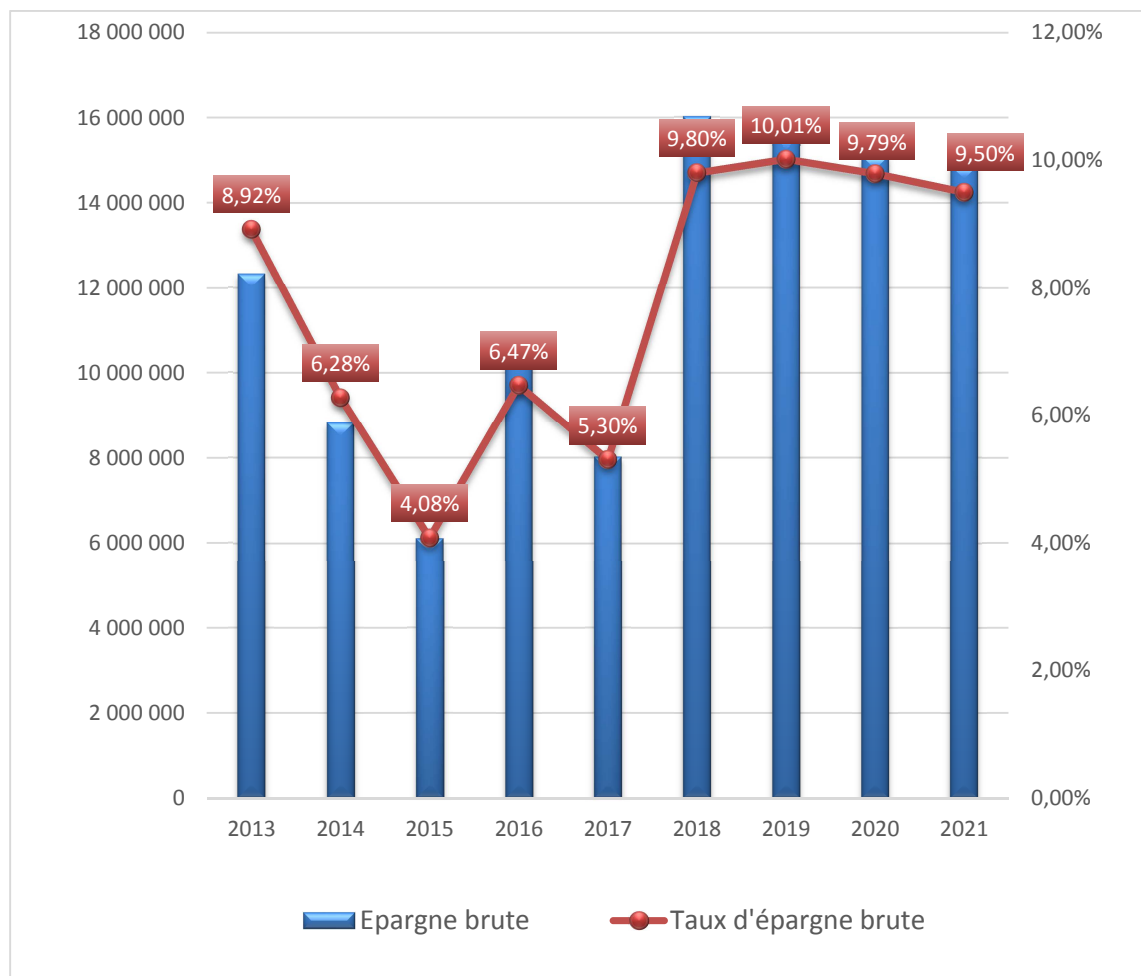
Le choix opéré, lors du vote du budget primitif 2018 a consisté à mixer ces deux stratégies. **La ville s'est ainsi associée aux efforts des saint-mauriens.** L'effort principal a porté sur les charges de personnel qui ont été réduites de 4 millions sans fermeture de services pour atteindre 64,7 millions et sur les charges à caractère général qui auront baissé de près de 30 % en 7 ans pour atteindre cette année 19 millions en attendant le compte administratif 2018. Des choix de gestion alternatifs à la gestion municipale ont également contribué à alléger les dépenses de fonctionnement et à mettre la commune en adéquation avec les prescriptions.

Les augmentations fiscales et tarifaires longtemps repoussées, malgré des observations répétées des services de l'Etat, nous auront permis d'assumer la taxe SRU, qui a donc été fiscalisée et de nous permettre, en conséquence, d'assumer nos objectifs désormais contractualisés. Pour poursuivre l'effort de lisibilité financière et conforter l'indépendance de Saint-Maur des Fossés, une attention particulière a été apportée aux ratios retenus par la DGFIP et les banques dans la construction budgétaire. Cette analyse préalable concernait les ratios et, en particulier, les taux d'épargne de la ville.

Ces efforts conséquents ont été néanmoins suffisants pour sortir la ville d'une nouvelle zone de danger, la remettre sur une trajectoire sereine sans recourir à l'emprunt de façon déraisonnable et avec un niveau de cessions bien moindre comme en témoignent les tableaux ci-dessous.

La trajectoire présentée ci-dessous repose sur des évolutions à périmètre constant : sans mesures institutionnelles, ni évolutions fiscale ou tarifaire. Les évolutions de dépenses sont elles, au fil de l'eau, sans mesures radicales nouvelles ou transferts de compétences. Cette prospective esquisse une trajectoire reposant sur les derniers exercices et les enseignements retirés.

Libellés	2018	2019	2020	2021
Recettes réelles de fonctionnement : A	163 437 434	155 443 811	154 330 143	156 658 388
Dépenses réelles de fonctionnement : B	135 864 795	135 876 870	136 221 378	136 780 139
Epargne de gestion (RRF - cessions - DRF - intérêts de la dette) : A - B = C	26 844 285	26 246 146	25 471 291	24 795 616
Intérêts de la dette : D	10 826 966	10 679 205	10 362 525	9 917 366
Epargne brute (RRF - DRF) : C - D = E	16 017 319	15 566 941	15 108 765	14 878 249
Remboursement du capital de la dette : F	12 736 004	13 575 865	14 043 520	14 612 938
Epargne nette (RRF - DRF - cessions + intérêt capital) : E - F	3 281 315	1 991 076	1 065 245	265 311



Ce graphique illustre à la fois les conséquences néfastes des baisses de dotation qui viennent impacter les résultats puisque l'épargne est soumise à des tensions importantes tandis que les dépenses contrôlées par la ville (charges à caractère général, dépenses de personnel...) diminuent de manière sensible.

Les mesures adoptées permettent de revenir à des taux d'épargne conforme aux exigences des ratios de l'Etat garantissant la signature de la ville de Saint Maur des Fossés.

ANNEE 2018 - ANNEE PIVOT - DES EFFORTS PARTAGES ENTRE LA VILLE ET SES HABITANTS

Le bilan de l'année 2018, en termes de réalisation de ses investissements et de son action en terme d'animation, de redynamisation, prouve aisément le bon emploi des deniers publics. Les efforts conjugués des saint mauriens et de la ville ont fait de 2018 une année pivot : l'année de tous les efforts comme nous l'avons qualifiée lors du vote du budget primitif de 2018. Cette attitude responsable a porté ses fruits. Les ratios suivent désormais une trajectoire positive, qui permet à la ville d'envisager sereinement la poursuite de son action et transformer ainsi tous ses engagements en réalisations. L'action demeure articulée autour des 4 axes définis depuis le début de la mandature :



II – BUDGET 2019 : UN BUDGET DE CONSOLIDATION :

Le budget 2019 exprime à la fois l'ambition renouvelée de garantir aux saint-mauriens une offre de services intacte et un investissement raisonné. Il permet également de confirmer et d'entériner une stratégie d'assainissement aux résultats probants.

Il s'équilibre de la manière suivante, conformément à ce qui a été exposé, lors du débat d'orientation budgétaire, tenu le 20 Décembre 2018.

Sections	BP 2019	BP 2018	EVOLUTION
Fonctionnement	152 293 811	151 503 617	0,52 %
Investissement	35 572 591	45 010 113	-20,97 %
Total du budget	187 866 402	196 513 730	-4,41 %

L'évolution de 0,52 %, en fonctionnement, de 2018 à 2019, prouve la maîtrise totale des dépenses de la collectivité, cette évolution étant inférieure à l'inflation elle même.

Les pratiques vertueuses qui guident, désormais, l'action municipale seront reconduites conformément à l'engagement pris dans le contrat financier.

La section d'investissement est volontairement diminuée par rapport à 2018, un certain nombre d'équipements structurants ayant été livrés fin 2018. En 2019, les enveloppes budgétaires seront distribuées différemment afin que tous les secteurs puissent en bénéficier, de manière harmonieuse, avec une nécessaire priorité à l'entretien et à la maintenance des bâtiments publics dont les écoles, et à la préservation de l'espace public dont la voirie et la propreté.

**Equilibre de la section de
fonctionnement : 152 293 811 €
Equilibre de la section
d'investissement : 35 572 591 €**

Le budget 2019 se synthétise de la manière suivante :

Fonctionnement	Dépenses
	Charges à caractère général 19 676 885
	Charges de personnel 64 700 405
	Atténuations de produits 30 606 655
	Charges de gestion courante 10 104 455
	Charges financières 10 741 695
	Charges exceptionnelles et provisions 46 775
	Epargne 16 416 941
Dépenses de fonctionnement 152 293 811	

Recettes
Fiscalité 119 427 159
Dotations et participations 14 728 770
Atténuations de charges 1 940 530
Produits des services 10 804 500
Produits financiers 3 486 452
Produits de gestion courante 928 400
Produits exceptionnels 128 000
Autres recettes 850 000
Recettes de fonctionnement 152 293 811

Investissement	Dépenses
	Remboursement du capital de la dette 13 524 780
	Dépenses d'investissement 21 119 111
	Autres dépenses 928 700
Dépenses d'investissement 35 572 591	

Recettes
Epargne 16 416 941
Dotations : FVCTVA, taxes d'aménagement 3 340 000
Subventions 2 734 750
Emprunt 9 000 000
Cessions 4 000 000
Autres recettes 80 900
Recettes d'investissement 35 572 591

A – LA QUALITE DE VIE DES SAINT MAURIENS GARANTIE PAR UNE SECTION DE FONCTIONNEMENT PRESERVEE ET STABILISEE :

1 – EN RECETTES :

La faible évolution de 0,52 %, entre 2018 et 2019, est inférieure au taux d'inflation prouve cette stabilité. Cette section s'articule en 2 types de recettes :

- ✓ **les recettes réelles,**
- ✓ **les recettes d'ordre.**

Recettes de fonctionnement	BP 2019	BP 2018	Evolution
013 : atténuations de charges	1 940 530	1 061 200	82,86 %
70 : produits des services	10 804 500	9 940 390	8,69 %
73 : impôts et taxes	119 427 159	119 275 197	0,13 %
74 : dotations et participations	14 728 770	14 205 019	3,69 %
75 : autres produits de gestion courante	928 400	869 750	6,74 %
Total des recettes de gestion courante	147 829 359	145 351 556	1,70 %
76 : produits financiers	3 486 452	4 507 461	-22,65 %
77 : produits exceptionnels	128 000	144 600	-11,48 %
Total des recettes réelles de fonctionnement	151 443 811	150 003 617	0,96 %
72 : production immobilisée	850 000	1 500 000	-43,33 %
Total des recettes d'ordre	850 000	1 500 000	-43,33 %
Total des recettes de fonctionnement	152 293 811	151 503 617	0,52 %

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 151 443 811 €. Elles sont en légère augmentation de 0,96 %. Cette hausse provient des variations des pratiques des saint-mauriens ou des révisions des bases puisque les taux de prélèvement sont en baisse avec la révision du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Les recettes fiscales représentent 60,41 % des recettes réelles de fonctionnement (91 491 265 €).

L'attribution de compensation de la Métropole du Grand Paris constitue la deuxième catégorie de recettes réelles de fonctionnement avec 11,91 % (18 040 894 €). Elle correspond au reversement par la métropole des recettes de fiscalité économique que celle-ci collecte en lieu et place de la ville sachant qu'elle ne bénéficie plus d'une quelconque dynamique.

La troisième catégorie de recettes provient des dotations de l'Etat et autres participations et représente 9,72 % des recettes réelles de fonctionnement (14 728 770 €), dont la DGF.

Les recettes de cette section reposent donc, essentiellement, sur la fiscalité locale, l'attribution de compensation, les dotations de l'Etat, les produits des services, les droits de mutation, les dotations et les subventions (ex : CAF...). Le niveau de ces montants peut varier en fonction des taux, des tarifs, de l'éligibilité aux dotations et de leur critérisation ainsi que des demandes de subventions.

Les différents chapitres vont être détaillés pour une plus grande transparence.

➤ **Les atténuations de charges (013) :**

Elles s'entendent et regroupent des remboursements sur rémunération du personnel.

Elles peuvent être répertoriées de la manière suivante :

- ✓ remboursement des agents mis à disposition,
- ✓ remboursement des indemnités journalières pour maladie ou accidents de travail,
- ✓ remboursement de trop perçu de salaires,
- ✓ remboursement des avantages en nature,
- ✓ remboursement des cotisations et contributions CNRACL,
- ✓ remboursement des tickets restaurants.

Recettes de fonctionnement	BP 2019	BP 2018	Evolution
Remboursement sur rémunération du personnel	1 523 590	1 061 200	43,57 %
Titres restaurants part salariale	416 940	0	100,00 %
Atténuations de charges	1 940 530	1 061 200	82,86 %

La hausse du remboursement sur rémunération du personnel est dûe à la prise en charge du personnel de l'EPIC théâtre et cinémas de Saint Maur, en année pleine, soit 14 agents.

Les titres restaurants, sur les exercices précédents, étaient comptabilisés dans les produits des services ce qui explique la différence entre le BP 2018 et le BP 2019. De plus, l'évolution entre 2018 à 2019 s'explique par le fait que le nombre de tickets restaurants est passé de 10 à 12 et la moitié est portée par le salarié.

➤ **Les produits des services, du domaine et ventes diverses (70) :**

Ils correspondent, quant à eux, à ce que la ville perçoit pour service rendu.

Recettes de fonctionnement	BP 2019	BP 2018	Evolution
Concessions dans les cimetières	255 000	250 000	2,00 %
Produits des services	10 146 500	8 376 000	21,14 %
Recettes publicitaires	140 000	140 000	0,00 %

Recettes de fonctionnement	BP 2019	BP 2018	Evolution
Recettes diverses : affichage propriétés communales, location de matériel, régie animations...	139 000	235 400	-40,95 %
Locations : boutique éphémère, salles municipales...	103 500	90 100	14,87 %
Mise à disposition de personnel	0	305 000	-100,00 %
Remboursement de frais par le CCAS	0	150 000	-100,00 %
Remboursement des tickets restaurants	0	357 890	-100,00 %
Remboursement à des tiers	20 500	36 000	-43,06 %
Produits des services	10 804 500	9 940 390	8,69 %

Ces produits s'élèvent à 10 804 500 € en augmentation par rapport à 2018 soit 8,69 %.

Les principales évolutions concernent les redevances de stationnement. En effet, la ville va percevoir une redevance versée par le délégataire annuellement, à cette redevance s'ajoute le forfait post stationnement ainsi que les abonnements résidentiels. (En 2018, les abonnements résidentiels étaient inscrits sur le chapitre 73). Ces recettes ont été évaluées à avec prudence eu égard au manque de recul dans la gestion de la nouvelle délégation de service public. Ces recettes permettront de rembourser les échéances des emprunts réintégrés dans le budget principal.

La réservation des prestations scolaires et périscolaires nous permet d'estimer plus précisément les recettes : elles avaient été évaluées avec prudence en 2018.

Les lignes passées à 0 correspondent aux mises à disposition des foyers résidences autonomes et du CCAS qui sont désormais prises en charge sur leur propre budget. Mais, le fonctionnement des établissements est assurée au travers de la subvention de fonctionnement versée au Centre Communal d'Action Sociale. Le respect de l'indépendance des relations entre la ville et le CCAS a entraîné la fin de mouvements-miroirs de budgets à budgets (recettes-dépenses).

➤ **Les impôts et taxes (73) :**

La ville a décidé de stabiliser les taux des taxes d'habitation, foncière et foncière non bâtie et de diminuer le taux de la TEOM de 6,60 % à 5,95 %, soit 10%. Cette baisse est permise par les efforts consentis dans le cadre de la préparation budgétaire 2019, tout en respectant les principes de préparation du transfert de la TEOM vers l'EPT. Le montant des contributions a été évalué en tenant compte de la revalorisation des bases par l'Etat sans aucune certitude définitive quant au coefficient appliqué.

Les droits de voirie, en 2018, incluaient les abonnements résidentiels. En 2019, ces abonnements résidentionnels ont été imputés sur le chapitre 70 d'où la baisse observée.

Recettes de fonctionnement	BP 2019	BP 2018	Evolution
Contributions directes	82 297 295	80 190 000	2,63 %
Attribution de compensation	18 040 894	18 033 512	0,04 %
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	9 193 970	9 982 420	-7,90 %
Droits de mutation	7 800 000	8 182 265	-4,67 %
Taxe sur l'électricité	1 300 000	1 300 000	0,00 %
Taxe locale sur la publicité extérieure	140 000	130 000	7,69 %
Taxes funéraires	55 000	57 000	-3,51 %
Taxe de séjour	30 000	0	100,00 %
Droits de voirie	570 000	1 400 000	-59,29 %
Impôts et taxes	119 427 159	119 275 197	0,13 %

Le budget 2019 a été construit avec des taux d'imposition inchangés hormis la baisse de la TEOM.

Choix budgétaire 2019 :
- 10 % sur le taux de la TEOM
stabilité des taux de TH, TF et TFNB

Produit fiscal = taux voté par la ville X base déterminée par les services fiscaux de l'Etat

Ainsi, les taux retenus par la ville sont les suivants :

Taux de la taxe d'habitation	Taux de la taxe foncière	Taux de la taxe foncière non bâtie
25,54 %	17,54 %	37,91 %

Comparaison des taux 2018 avec ceux d'autres villes du Val de Marne :

Villes du Val de Marne	Taxe d'habitation	Taxe sur le foncier bâti	Taxe sur le foncier non bâti
Créteil	29,36	27,54	51,35
Fontenay sous Bois	22,67	19,64	22,99
Ivry sur Seine	20,38	34,07	53,74
Joinville le Pont	24,30	26,92	36,27
Maisons Alfort	22,09	13,77	22,29
Nogent sur Marne	23,79	19,72	74,03
Sucy en Brie	30,23	22,33	132,43
Villejuif	27,39	24,84	127,49
Villiers sur Marne	34,49	24,04	145,71
Vincennes	22,52	18,68	71,24
Vitry sur Seine	20,94	19,37	32,30

L'examen comparatif des taux pratiqués dans les villes citées ci-dessus démontre que les taux pratiqués demeurent raisonnables. En effet, les équipements respectifs des communes citées ne sont pas comparables (conservatoire à rayonnement régional - sauf à Créteil, entre sportif de haut niveau avec toutes les sections sportives, théâtre important, cinémas municipaux). Ce choix de stabilité, en 2019, implique une rigueur reconduite dans la gestion des dépenses.

Les abattements pratiqués en 2018 le seront également :

- ✓ abattement spécial à la base au taux de 15 %,
- ✓ abattement par personne à charge à partir de la 1^{ère} : 15 %,
- ✓ abattement supplémentaire par personne à charge à partir de la 3^{ème} : 20 %,
- ✓ abattement spécial de 10 % pour les personnes handicapées instaurée en 2016.

Une poursuite de la réforme de la taxe d'habitation en 2019 semble affirmée par un gouvernement qui ne paraît toujours pas avoir anticipé le mode d'indemnisation des communes. Après 2020, un nouvel impôt devrait voir le jour, la disparition de la taxe d'habitation risquant à terme de n'être qu'un effet d'annonce.

La ventilation entre les différentes taxes est la suivante :

Fiscalité locale	Taux	Produit prévisionnel 2019	Part des recettes fiscales directes
Taxe d'habitation	25,54	54 954 310	66,78 %
Taxe foncière bâtie	17,54	27 238 050	33,10 %
Taxe foncière non bâtie	37,91	104 935	0,12 %
Total		82 297 295	100,00 %

➤ **Les dotations et participations (74) :**

Elles s'entendent de ce que la ville perçoit de l'Etat et des autres organismes.

Recettes de fonctionnement	BP 2019	BP 2018	Evolution
Dotation globale de fonctionnement	7 061 772	7 385 474	-4,38 %
Dotation nationale péréquation	1 104 191	915 000	20,68 %
Dotation générale de décentralisation	250 000	250 000	0,00 %
Compensations fiscales	1 549 437	950 000	63,10 %
Dotation spéciale instituteurs	2 800	5 500	- 49,09 %
Subventions et autres participations	4 760 570	4 699 045	1,31 %
Dotations et participations	14 728 770	14 205 019	3,69 %

La dotation globale de fonctionnement tient compte de l'écêtement qui sera appliquée pour le redressement des finances publiques.

La dotation nationale de péréquation a fait l'objet d'une inscription en conformité avec la notification faite en 2018.

Les allocations compensatrices ont été ajustées par rapport au produit perçu en 2018 : il s'agit de sommes versées par l'Etat qui prend en charge la diminution de recettes fiscales subies par les collectivités territoriales du fait de l'application d'exonération ou d'allègement de bases décidées par le législateur. Exemple : allègement pour personnes de conditions modestes.

Les subventions et participations sont essentiellement versées par la Caisse d'Allocations Familiales. En effet, elles viennent soutenir la politique d'accueil des enfants à travers les dispositifs comme le contrat enfance et jeunesse, les aides aux accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) et la prestation de service unique pour la petite enfance. Il s'agit aussi de la subvention versée par la DRAC pour le fonctionnement du conservatoire à rayonnement régional (montant identique à celui de 2018).

➤ **Les autres produits de gestion courante (75) :**

Ils sont perçus lorsque la ville loue des bâtiments ou accorde des concessions sur le domaine public.

Recettes de fonctionnement	BP 2019	BP 2018	Evolution
Revenus des immeubles	662 900	662 650	0,04 %
Redevances versées par les concessionnaires	80 000	80 000	0,00 %
Produits des charges locatives	185 500	167 100	11,01 %
Autres produits de gestion courante	928 400	869 750	6,74 %

Les revenus des immeubles ainsi que la redevance versée par le concessionnaire Dadoun pour les marchés restent stables.

Le produit des charges locatives augmentent légèrement du fait de la signature d'un nouveau contrat de bail pour le logement du gymnase Gilbert Noël et de l'augmentation des fluides.

➤ **Les produits financiers (76) :**

Il s'agit essentiellement de la perception par la ville du fonds de soutien depuis la désensibilisation de la dette en 2016.

Recettes de fonctionnement	BP 2019	BP 2018	Evolution
Fonds de soutien	3 427 907	3 308 044	3,62 %
Remboursement des intérêts des emprunts par d'autres tiers	58 545	1 199 417	-95,12 %
Produits financiers	3 486 452	4 507 461	-22,65 %

La hausse du fonds de soutien résulte de l'intégration de la dette des parcs de stationnement dans le stock de dette de la ville. Il correspond à l'emprunt de la SFIL CAFFIL n°40022 dont le capital restant dû au 01 janvier 2019 est de 3 117 170,73 €.

Les 58 545 €, perçu en 2019, correspondent à l'emprunt de l'assainissement de Depfa Bank n° 030123 que nous rembourse l'établissement public territorial Paris Est Marne et Bois. Le delta entre 2018 et 2019 de 1 199 417 € s'explique par le fait que le Sédif a remboursé en totalité, en 2018, l'emprunt souscrit auprès de Depfa Bank n°020070 à la ville. Il demeure donc dans notre stock de dette.

➤ **Les produits exceptionnels (77) :**

Recettes de fonctionnement	BP 2019	BP 2018	Evolution
Libéralités perçues	10 000	10 000	0,00 %
Produits exceptionnels	118 000	134 600	-12,33 %
Produits exceptionnels	128 000	144 600	-11,48 %

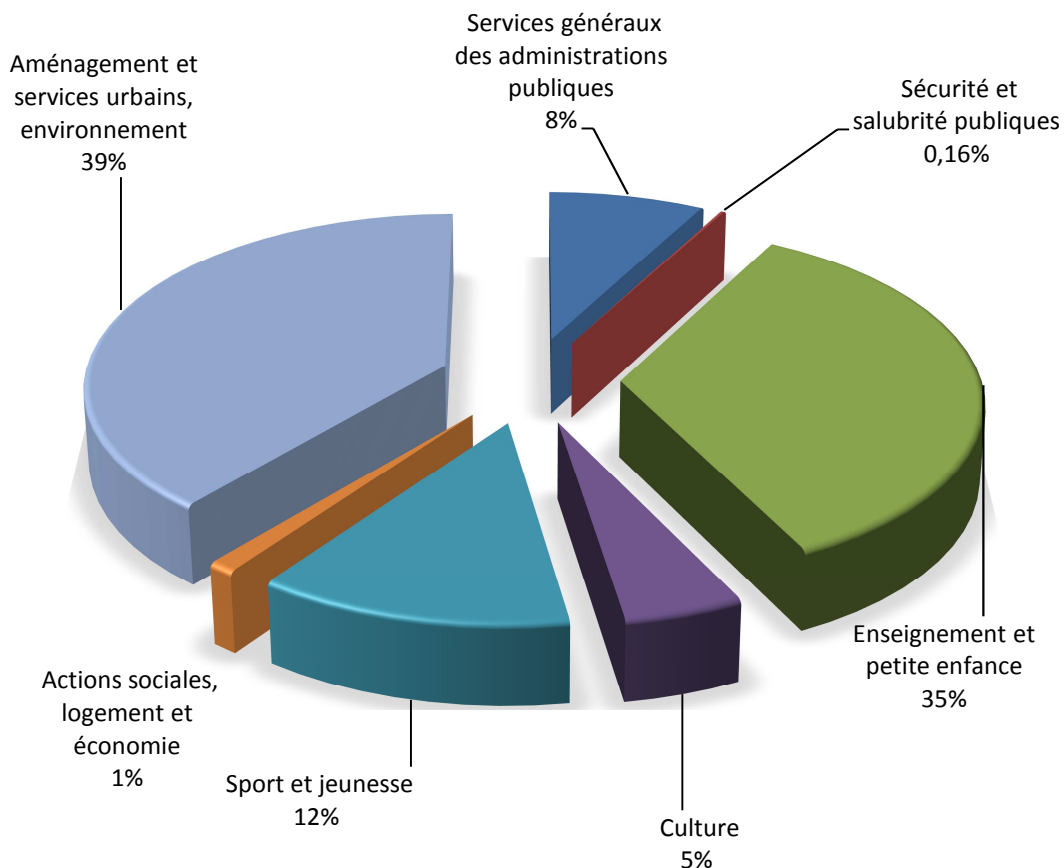
Ils sont en diminution par rapport à 2018. Ces crédits ont été inscrits de manière prudente. En effet, ils sont difficilement estimables.

Les libéralités perçues sont les quêtes et mariages.

Les produits exceptionnels regroupent :

- ✓ les indemnisations perçues suite à des accidents de trajet lorsque l'accident est causé par un tiers,
- ✓ le remboursement par le STIF de la taxe transport payé pour des employés bénéficiant de logements de fonction. La différence entre 2018 et 2019 s'explique par le fait que moins d'employés sont logés par la ville.

Les recettes de fonctionnement par politiques publiques se répartissent de la manière suivante :



A l'aune des dépenses présentées ci-dessous, ce graphique traduit clairement le faible soutien des partenaires de la ville, ou des usagers, dans plusieurs secteurs : l'action sociale, la sécurité (quelques milliers d'euros pour le Fond interministériel de prévention de la délinquance...) et la culture (subvention DRAC) sont portées par la municipalité au travers de la fiscalité.

2 – EN DEPENSES :

Les dépenses suivent la même évolution que les recettes à savoir 0,52 % ce qui signifie et traduit leur maîtrise totale conformément aux engagements pris devant les saint-mauriens dès 2014 et entérinés par la signature du contrat financier. Elles sont également de 2 types :

- ✓ les dépenses réelles,
- ✓ les dépenses d'ordre.

Dépenses de fonctionnement	BP 2019	BP 2018	Evolution
011 : charges à caractère général	19 676 885	20 048 610	-1,85 %
012 : charges de personnel et frais assimilés	64 700 405	65 560 610	-1,31 %
014 : atténuations de produits	30 606 655	30 924 289	-1,03 %
65 : autres charges de gestion courante	10 104 455	10 067 965	0,36 %
Total des dépenses de gestion courante	125 088 400	126 602 014	-3,83 %
66 : charges financières	10 741 695	10 549 515	1,82 %
67 : charges exceptionnelles	41 775	30 750	35,85 %
68 : dotation aux provisions	5 000	5 000	0,00 %
Total des dépenses réelles de fonctionnement	135 876 870	137 187 279	-0,96 %
023 : virement à la section d'investissement	9 021 366	7 803 288	15,61 %
68 : dotations aux amortissements	7 395 575	6 513 050	13,55 %
Total des dépenses d'ordre	16 416 941	14 316 338	14,67 %
Total des dépenses de fonctionnement	152 293 811	151 503 617	0,52 %

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 135 876 870 €.

L'examen du montant des dépenses réelles traduit encore davantage cette maîtrise puisque l'évolution entre 2018 et 2019 est **de 0,96 % à la baisse**, sachant que le taux d'inflation, en 2018 est de 1,8 % et qu'il est estimé à 1,5 % en 2019 et sachant également que cette évolution nous permet de satisfaire sereinement à nos obligations contractuelles.

**Evolution des dépenses réelles de fonctionnement :
- 0,96 %**

Les principaux postes des dépenses réelles de fonctionnement sont les suivants :

- ✓ les charges à caractère général (chapitre 011),
- ✓ les dépenses de personnel (chapitre 012),
- ✓ les atténuations de charges composés du FPIC, FNGIR, taxe SRU, reversement de la TEOM (chapitre 014).

Les charges à caractère général et les dépenses de personnel (011 et 012) diminuent encore par rapport à 2018 ce qui témoigne de la sobriété que la ville entend encore exprimer et du pilotage rigoureux qui est le sien depuis plusieurs exercices. Ce sont les seuls postes sur lesquels la ville dispose d'un pouvoir d'action, avec les intérêts qui eux relèvent du profil d'extinction de la dette, plus que des capacités très contenues de renégociation des taux.

En ce qui concerne les dépenses financières, elles regroupent les intérêts de la dette (10 686 695 €) et les opérations liées à la ligne de trésorerie (55 000 €).

➤ **Les charges à caractère général (011) :**

Evolution des charges à caractère général : - 1,85 %

Dépenses de fonctionnement dont	BP 2019	BP 2018	Evolution
Fluides : eau, électricité, gaz	4 740 000	5 038 000	-5,92 %
Chauffage	1 800 000	1 864 500	-3,46 %
Carburants	309 900	234 450	32,18 %
Téléphone	212 500	262 900	-19,17 %
Affranchissement	155 000	160 000	-3,13 %
Fournitures scolaires	414 900	435 000	-4,62 %
Autres matières et fournitures	693 805	795 070	-12,74 %
Dotation vestimentaire	121 650	120 100	1,29 %
Alimentation	1 632 800	1 437 845	13,56 %
Transports	461 700	497 200	-7,14 %
Locations de véhicules et de balayeuses	444 600	375 100	18,53 %
Locations immobilières	595 100	673 050	-11,58 %
Maintenance	596 330	454 350	31,25 %
Elagages	640 000	550 000	16,36 %
Charges à caractère général	19 676 885	20 048 610	-1,85 %

Autant que possible, la ville essaie depuis plusieurs années de faire en sorte que le budget prévu corresponde à la consommation réelle de ses dépenses. Cette année encore, les objectifs sont ambitieux, puisque cette baisse se fera malgré la hausse du prix de certains fluides et une inflation toujours prégnante.

L'examen du tableau ci-dessus illustre la difficulté à trouver de nouvelles pistes d'économies après cinq exercices de rationalisation. Les économies se font désormais à la marge et c'est leur cumul qui en devient significatif. Néanmoins, la rigueur nous réserve encore de bonnes surprises comme en témoigne, par exemple, la consommation de téléphone. Ainsi, par l'intermédiaire du Sipperrec, la ville va pouvoir encore économiser sur cette consommation.

A l'inverse, le passage au bio dans les cantines aura eu un impact substantiel à la hausse : + 13,56 %.

La hausse de la consommation de carburant n'est qu'apparente de BP à BP. En effet, la ligne a été abondée en cours d'année, lors du budget supplémentaire, et totalise pour l'année budgétaire 2018 : 378 000 € sachant qu'elle éponge les reliquats de l'exercice précédent avec des transmissions tardives de factures des prestataires. En réalité, la consommation pour 2019 est maîtrisée et enregistre une baisse malgré la hausse du prix du carburant neutralisée par les efforts des agents du service public. La baisse de consommation des carburants atteint les 30% en cinq années, atténuée il est vrai par les évolutions du prix du carburant.

Le montant des fournitures scolaires correspond à l'enveloppe accordée à chaque élève dans les 25 écoles de la ville soit un montant de 67 € à laquelle s'ajoute 4 € pour l'apprentissage de l'anglais, auquel s'ajoute une somme forfaitaire par direction scolaire. Cette enveloppe est destinée à l'achat de livres, cahiers, papiers, stylos, cartouches d'encre... La ville a tenu malgré son effort de rationalisation à épargner ce domaine, les secteurs de l'enseignement et de l'enfance étant sanctuarisés.

➤ **Les charges de personnel et frais assimilés (012) :**

Evolution des charges de personnel : - 1,31 %

Dépenses de fonctionnement	BP 2019	BP 2018	Evolution
Chapitre 920 : services généraux des administrations publiques locales	17 045 780	16 988 415	0,34 %
Chapitre 921 : sécurité et salubrité publiques	3 652 000	3 983 355	-8,32 %
Chapitre 922 : enseignement - formation	12 739 200	13 047 190	-2,36 %

Dépenses de fonctionnement	BP 2019	BP 2018	Evolution
Chapitre 923 : culture	6 929 000	7 039 220	-1,57 %
Chapitre 924 : sport et jeunesse	8 561 600	8 047 525	6,39 %
Chapitre 925 : interventions sociales et santé	155 120	503 720	-69,21 %
Chapitre 926 : famille	7 641 435	7 744 655	-1,33 %
Chapitre 927 : logement	200 100	219 315	-8,76 %
Chapitre 928 : aménagement, services urbains, environnement	7 613 470	7 586 495	0,36 %
Chapitre 929 : action économique	162 700	400 720	-59,40 %
Charges de personnel	64 700 405	65 560 610	-1,31 %

Après une année de très grande rigueur qui a permis de réduire les charges de personnel d'une manière sensible, l'exercice 2019 entend maintenir des efforts de rationalisation des dépenses grâce à la performance du service public et l'amélioration de la productivité.

Les évolutions des charges de personnel peuvent s'expliquer de la manière suivante :

- ✓ pour le chapitre 920, les variations sont consécutives à la mobilité interne et au glissement vieillesse technicité. Ce chapitre rassemble des fonctions supports et des fonctions opérationnelles. Des recrutements doivent permettre de procéder au remplacement suite à des mobilités,
- ✓ pour le chapitre 921, la police municipale est en phase de recrutement en 2019, plusieurs agents ayant quitté les effectifs en raison des tensions et de la compétition entre les polices municipales. Des efforts d'organisation ont permis de pallier aux mobilités pour maintenir un outil de qualité,
- ✓ pour le chapitre 922, les variations s'expliquent par des mobilités internes et par des contrats non renouvelés. Les efforts demandés à ce secteur ont été mesurés avec une attention aux fonctions supports et moindre pour les agents de terrain,
- ✓ pour le chapitre 923, les variations sont dûes au transfert du personnel du musée à l'établissement public territorial (4 derniers mois de l'année) mais les effets sont neutralisés et peu visibles du fait de la mise à disposition d'agents à l'EPIC théâtre et cinémas de Saint Maur et notamment depuis la reprise du cinéma les 4 deltas,
- ✓ pour le chapitre 924, la mobilité des agents explique cette variation, les agents affectés à l'entretien des stades ont été imputés sur ce chapitre et non plus au chapitre 928 (espaces verts),

- ✓ pour le chapitre 925, la baisse est consécutive au fait que les agents travaillant pour le CCAS sont désormais imputés sur le budget du CCAS,
- ✓ pour le chapitre 926, la diminution s'explique par le fait que les foyers résidences aient été repris dans le budget du CCAS. En revanche, le renforcement des actions en faveur des seniors se manifeste ici avec les inscriptions budgétaires de personnel,
- ✓ pour le chapitre 927, la diminution résulte du départ d'un agent,
- ✓ pour le chapitre 928, les effectifs sont stables et la variation minimale s'explique essentiellement par le glissement vieillesse technicité,
- ✓ pour le chapitre 929, la baisse est due au transfert des agents vers l'établissement public territorial Paris Est Marne et Bois pour ce qui concerne l'attractivité économique, la partie soutien aux commerces étant toujours inscrite.

Les charges de personnel en baisse de BP à BP témoignent de leur gestion rigoureuse tout en sachant que sont neutralisées les effets du GVT et des différentes mesures qui auraient pu avoir un impact à la hausse à savoir :

- ✓ des éventuelles embauches,
- ✓ la poursuite du parcours professionnel carrières et rémunérations (PPCR) : 145 000 €. Il s'agit de la revalorisation des grilles indiciaires pour les agents de catégorie A, B et C,
- ✓ le glissement vieillesse technicité (GVT) : 385 000 € soit une hausse de 1,20 %. Il concerne les avances de grade, avancement d'échelons, évolution ou changement du régime indemnitaire,
- ✓ l'augmentation du nombre de tickets restaurants de 10 à 12 pour 108 630 €,
- ✓ l'organisation d'un tour d'élection pour les élections européennes : 75 000 €.

Ce qui signifie qu'en 2019 seront donc reconduites les mesures de 2018 à savoir :

- ✓ le non remplacement systématique des agents partant à la retraite : 31 départs sont d'ores et déjà prévus en 2019 (nombre de dossiers déposés),
- ✓ l'application du jour de carence,
- ✓ le strict encadrement des heures supplémentaires,
- ✓ des mutualisations de services pour gagner en efficacité.

Cette gestion au plus près se fait sans pénaliser les carrières puisque les avancements et promotions sont maintenus. L'ensemble du service public saint-maurien a été mobilisé pour participer à cet effort.

En 2019, l'introduction souhaitée de l'indice de Bradford, d'une part, nous permettra de rétablir l'équité indemnitaire entre les agents, la répétition des arrêts de courte durée sera pénalisée financièrement pour éviter de sanctionner les arrêts de longue durée. D'autre part, la mise en place d'un logiciel sur la gestion automatisée du temps de travail permettra d'optimiser davantage ce dernier, de disposer de leviers managériaux opérationnels et d'assurer l'équité dans la gestion du temps de travail entre les agents.

L'attribution de deux tickets-restaurant supplémentaires est le gage d'une stratégie ressources humaines « gagnante-gagnante » à la fois pour la municipalité et les agents.

➤ **Les atténuations de produits (014) :**

Atténuations de produits : - 1,03 %

Dépenses de fonctionnement	BP 2019	BP 2018	Evolution
FNGIR	14 699 852	14 699 852	0,00%
FPIC	1 806 803	1 824 977	-1,00 %
Taxe SRU	6 700 000	7 000 000	-4,29 %
Reversement de la TEOM	7 400 000	7 400 000	0,00 %
Atténuations de produits	30 606 655	30 924 829	-1,03%

Même si ces charges sont en légère diminution, elles représentent le 2^{ème} poste de dépenses et illustre la pression exercée par l'Etat sur les collectivités territoriales. Pression qui conjuguée à la baisse de dotations entraîne un manque à gagner pour la ville de 60 millions sur cinq exercices.

Le FPIC (fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales) consiste à prélever sur les ressources des communes bénéficiant d'indicateurs de richesse élevés et à reverser ces sommes aux communes ayant des indicateurs de richesse faible. Il diminue un peu car l'inscription est conforme à la notification de 2018.

La taxe SRU a été estimée en diminution par rapport à 2018, puisqu'au moment de l'adoption du budget, la ville n'avait pas reçu la notification des services de l'Etat, mais supérieure à celle de 2018 par mesure de prudence (pour rappel : 6 375 082 €).

Le reversement de la TEOM correspond à ce que la ville verse à l'établissement public territorial Paris Est Marne et Bois au titre la collecte des ordures ménagères.

➤ **Les autres charges de gestion courante (65) :**

Dépenses de fonctionnement dont	BP 2019	BP 2018	Evolution
Subvention de fonctionnement aux associations	1 991 700	2 029 600	-1,87 %
Subventions de fonctionnement aux écoles	569 000	560 000	1,61 %
Subvention de fonctionnement au CCAS	1 197 300	1 237 000	-3,21 %
Subvention de fonctionnement à l'EPIC théâtre et cinémas de Saint Maur	1 300 000	800 000	62,50 %
Subvention de fonctionnement au cinéma le lido	0	177 000	-100,00 %
Subvention de fonctionnement pour les parcs de stationnement	0	800 000	-100,00 %

Dépenses de fonctionnement dont	BP 2019	BP 2018	Evolution
Contingent incendie	1 500 000	1 400 000	7,14 %
FCCT	1 300 000	1 000 000	30,00 %
Berceaux	1 008 235	1 058 640	-4,76 %
Admissions en non valeurs	200 000	80 000	150,00 %
Créances éteintes	250 000	60 000	316,67 %
Autres charges de gestion courante	10 104 455	10 067 965	0,36 %

Le secteur de la petite enfance (527 places de crèches portés par la ville) complète le service rendu aux saint mauriens par la réservation de 88 places supplémentaires dans des crèches privées pour un montant légèrement en baisse, le prestataire nous facturant le berceau à une somme moindre qu'en 2018 (10 175 € au lieu de 11 700 €).

La subvention de fonctionnement de l'EPIC connaît une hausse par rapport au budget primitif de 2018. Mais, en 2018, 210 000 € ont été inscrits au budget supplémentaire ce qui amène le montant de cette subvention à 1 010 000 € soit une hausse de 28,72 %.

La baisse légère de subvention du CCAS est compensée par les fonds reçus du PRIF grâce aux ateliers de prévention physique portés par la ville (50 000 € en 2018).

Les subventions de fonctionnement attribuées aux budgets annexes des parcs de stationnement (800 000 € pour l'année 2018 et 1 500 000 € pour les années précédentes) et du cinéma le Lido (177 000 €) n'ont plus vocation à exister étant donné que ces budgets ont été clos en 2018 ce qui représente un gain pour la ville de 977 000 € et une mise en conformité avec les prescriptions de la préfecture.

Le contingent incendie augmente de 7,14 %. Il s'agit d'une dépense obligatoire : l'organisation de la compétence étant partagée entre les collectivités et l'Etat. La Préfecture notifie aux collectivités les sommes qu'elles doivent assumer par trimestre.

Les admissions en non valeurs ainsi que les créances éteintes ont été largement doublées. Elles s'expliquent de la manière suivante :

- ✓ les admissions en non valeurs sont dûs au fait du non recouvrement des créances d'eau et d'assainissement datant d'avant 2016. Il convient d'inscrire un montant subséquent afin d'éponger ces créances.
- ✓ les créances éteintes font suite à un jugement : la ville n'a aucune marge de manœuvre : elle est obligée de les constater. La trésorerie a mis l'accent, de façon significative, sur le recouvrement et donc sur les contentieux.

➤ **Les charges financières (66) :**

Charges financières : 1,82 %

Dépenses de fonctionnement	BP 2019	BP 2018	Evolution
Intérêts de la dette ville	10 306 895	10 504 515	-1,37 %
Intérêts de la dette des parcs de stationnement	317 800	0	100,00 %
Intérêts courus non échus ville	16 000	15 000	6,67 %
Intérêts courus non échus parcs de stationnement	-8 000	0	100,00%
Intérêts de la ligne de trésorerie	55 000	30 000	83,33 %
Charges financières	10 741 695	10 549 515	1,82%

La ville a intégré la dette des parcs de stationnement car conformément à la délégation de service public du stationnement, le délégataire n'a pas repris la dette des parcs de stationnement souterrain. Il appartient donc à la ville d'absorber cette dernière qui représente une hausse des charges financières de 1,59 %, financée par le reversement de la redevance, ainsi que par le FPS.

Si la ville n'avait pas repris la dette des parcs de stationnement, elles verraient ses intérêts diminuer.

Les intérêts commencent à décroître de façon significative à partir de 2021 si l'effort de désendettement est maintenu tel que c'est le cas depuis 2014.

➤ **Les charges exceptionnelles (67) :**

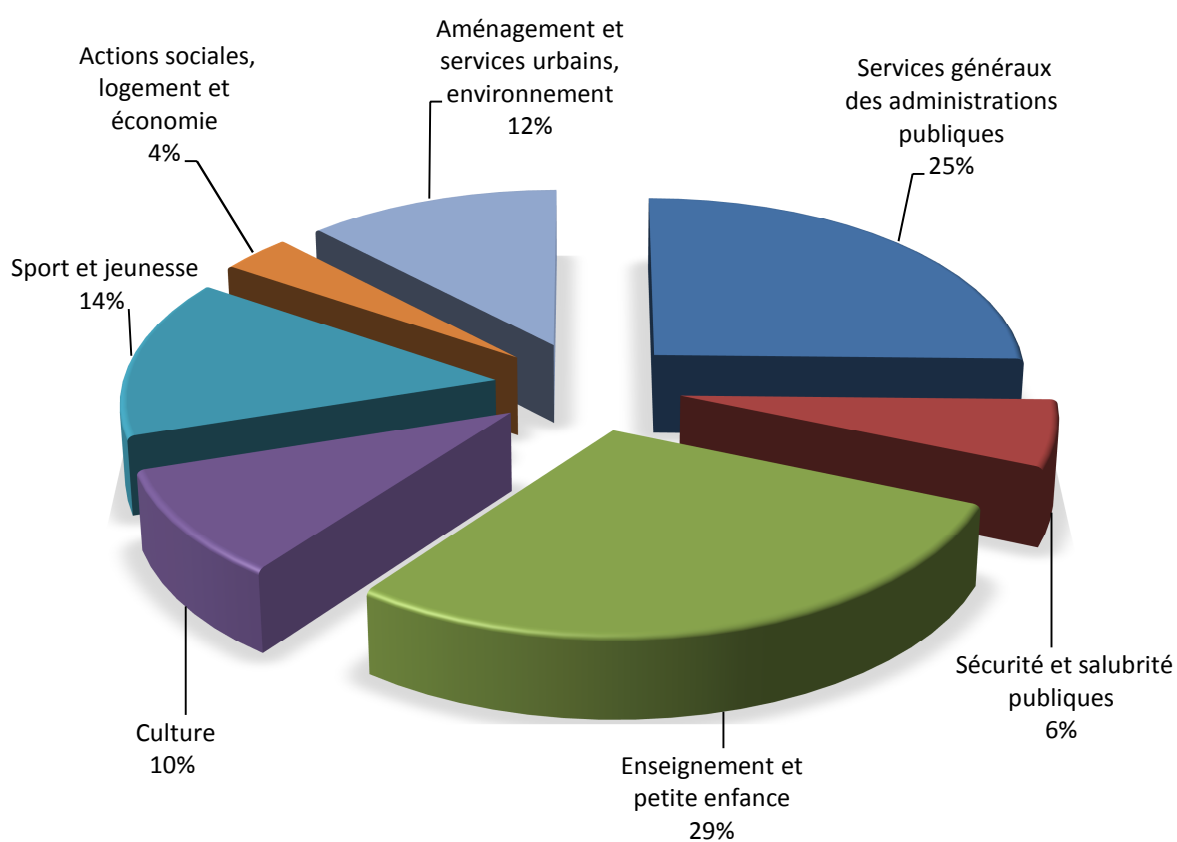
Dépenses de fonctionnement dont	BP 2019	BP 2018	Evolution
Bourses et prix	700	8 000	-91,25 %
Titres annulés sur exercices antérieurs	32 975	20 500	60,85 %
Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	6 100	100	6 000 %
Charges exceptionnelles	41 775	30 750	35,85 %

Les bourses et prix connaissent une baisse significative du fait que les prix pour le festival du court métrage étaient à la charge de la ville. Ils sont transférés sur le budget de l'EPIC Théâtre et cinémas de Saint Maur qui organisera, désormais, cet évènement.

Les titres annulés sur exercices antérieurs connaissent une hausse. Il s'agit d'annuler des titres suite à des changements de situation familiale, de quotient ou de tranches.

La ligne des intérêts moratoires et pénalités sur marchés a été abondée du fait qu'antérieurement la ville n'avait pas prévu une inscription budgétaire pour palier à des risques inhérents à l'exécution des marchés. Il s'agit là d'une simple mesure de prudence.

Les dépenses de fonctionnement par politiques publiques se répartissent de la manière suivante :



La maîtrise des dépenses de fonctionnement : clé de voûte de l'assainissement

Les dépenses de fonctionnement opérationnelles, tout en étant maîtrisées, seront maintenues à un niveau permettant non seulement d'assurer la continuité des politiques publiques mais en élargissant leur spectre afin d'adapter l'offre publique au paysage saint-maurien.

Malgré une solide maîtrise de ces dépenses reconduite d'année en année, depuis le début de la mandature, les offres de services proposées aux saint-mauriens ont même été largement enrichies depuis plusieurs années y compris dans les domaines de l'animation, des loisirs et de l'accès à la culture.

Et par un constant renouvellement de ses pratiques au travers de la relation avec les usagers (création d'un service dédié, déploiement des boîtes bleues, mairie-bus, réunion périodique des comités de quartiers, horaires adaptées des services...), le service public évoluera encore en 2019 par une série de projets qui permettront de répondre au mieux aux besoins et envies des saint mauriens, toutes tranches d'âge confondues :

- ❖ de nouvelles politiques publiques vont être développées : soutien aux seniors avec des cycles de conférences ou d'actions ciblées (ateliers) visant à maintenir l'autonomie des saint-mauriens, à rompre l'isolement ou à adapter l'offre de loisirs, développement d'initiatives au profit des personnes handicapées, et un renforcement des interventions autour de la parentalité au travers du Point Ecoute Famille,
- ❖ des actions d'accompagnement des parents dans l'enceinte des accueils de petite enfance,
- ❖ l'amplification de la stratégie « Vélo »,
- ❖ la mise en œuvre de la stratégie « Saint-Maur durable » avec des actions de prévention et de sensibilisation, mais aussi l'élargissement des ateliers du jardin pédagogique, l'ouverture d'un espace éducatif pour les chiens, ainsi que l'organisation d'une ferme pédagogique,
- ❖ le renforcement de la mutualisation des régies intervenant dans l'espace public (propreté, espaces verts, voirie) visant à optimiser leurs interventions au travers des temps libérés entre les différentes unités par la saisonnalité des métiers,
- ❖ l'amplification de la réappropriation de l'espace public dont les bords de Marne par les saint-mauriens avec la création d'une équipe commune propreté-voirie chargée de gérer les bords de Marne et une vigilance recherchée sur les squares,
- ❖ la rédaction d'un nouveau projet éducatif du territoire (PEDT) avec des cycles d'actions engageant les accueils de loisirs,
- ❖ une offre culturelle élargie avec des expositions « grand-public » qui viendront enrichir des offres solides portées par la médiathèque (lecture publique), le conservatoire à rayonnement régional (enseignement artistique) et l'EPIC (Théâtre et Cinéma), ainsi qu'une charte de la lecture impliquant nombreux services et acteurs publics dans la plus grande transversalité,
- ❖ la rédaction d'une nouvelle stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance en fonction de la publication de la circulaire de référence.

B – UNE SECTION D'INVESTISSEMENT GARANTISSANT LA PERENNITE DES EQUIPEMENTS PUBLICS.

Après plusieurs exercices budgétaires ambitieux qui ont permis de livrer ou de renouveler des équipements majeurs (aménagement des Bords de Marne, centre sportif Gilbert Noël, nouveau parvis de la gare de La Varenne, renouvellement du stade Chéron, nouveau réfectoire des Tilleuls, jardin pédagogique, nouveau RAM, amélioration du réseau cyclable, city-stade...), la municipalité entend poursuivre et intensifier ses efforts d'entretien et d'adaptation des bâtiments et de l'espace public. Cette démarche vise à compléter le plan de rénovation des différents bâtiments publics, dont les écoles, mais en renforçant ses interventions sur l'espace public. Ainsi en 2019, de nouvelles tranches de rénovation de voirie sont programmées.

1 – EN RECETTES :

Evolution des recettes réelles d'investissement : - 37,59 %

Recettes d'investissement	BP 2019	BP 2018	Evolution
13 : subventions d'investissement	2 734 750	3 243 455	-15,68 %
16 : emprunts et dettes assimilés	9 080 900	10 055 000	-9,69 %
Total des recettes d'équipement	12 815 650	13 298 455	-3,63 %
10 : dotations, fonds divers	3 340 000	4 840 000	-30,99 %
024 : produits des cessions d'immobilisation	4 000 000	12 555 320	-68,14 %
Total des recettes financières	7 340 000	17 395 320	-57,80 %
Total des recettes réelles	19 155 650	30 693 775	-37,59 %
021 : virement de la section de fonctionnement	9 021 366	7 803 288	15,61 %
28 : amortissements des immobilisations	4 594 410	4 597 435	-0,07 %
481 : charges à répartir sur plusieurs exercices	2 801 165	1 915 615	46,23 %
Total des recettes d'ordre	16 416 941	14 316 338	14,67%
Total des recettes d'investissement	35 572 591	45 010 113	-20,97 %

Les grands projets ayant été livrés en 2018, le besoin de financement est moindre. Ainsi, le recours à des cessions est diminué d'autant. Cette baisse logique ne reflète en rien la perte de partenaires bien au contraire la région et le département soutenant nos projets mais dans des proportions moins importantes compte tenu de la nature des travaux prévus en 2019.

➤ **Subventions d'investissement (13) :**

**LA RECHERCHE DE SUBVENTIONS :
UNE AIDE PRECIEUSE A L'INVESTISSEMENT**

La ville sollicite tous les partenaires.

Recettes d'investissement	BP 2019	BP 2018	Evolution
Etat	479 458	121 000	196,25 %
Région	729 596	1 578 000	-53,76 %
Département	1 083 786	1 072 000	1,10 %
Autres organismes	241 910	172 455	40,27 %
Total des subventions d'investissement	2 534 750	2 943 455	-13,89 %

Les subventions d'investissement inscrites sont les suivantes :

- 115 755 € pour le plan de rénovation des Etablissements d'Accueil de Jeunes Enfants pour la toiture du multi accueil du Mesnil,
- 33 995 € pour la rénovation du multi accueil des Mûriers,
- 406 596 € + 19 786 € pour la promenade de la Pie (subventions régionale et départementale),
- 479 958 € + 92 160 € pour la passerelle de la Pie (fonds d'investissement métropolitain et établissement public territorial),
- 323 000 € + 64 000 € pour la piste cyclable (subventions régionale et départementale),
- 1 000 000 € pour la RD 247 (subvention départementale).

Un dossier de demande de dotation de soutien à l'investissement public local sera déposé concernant les questions de performance énergétique. La signature du contrat financier avec l'Etat devrait entraîner une instruction attentive. Toutefois, à ce stade rien ne permet d'en anticiper les conséquences financières.

➤ **Emprunts et dettes assimilées (16) :**

LA LEVEE D'EMPRUNT DOIT ET RESTE INFÉRIEURE AU REMBOURSEMENT DU CAPITAL DE LA DETTE : ENGAGEMENT DE LA MAJORITE MUNICIPALE ET CONDITION SINE QUA NON DU DESENDETTEMENT

Recettes d'investissement	BP 2019	BP 2018	Evolution
Emprunt	9 000 000	10 000 000	-10,00 %
Remboursement du capital de l'emprunt de Depfa Bank par l'EPT	0	55 000	-100,00 %
Dépôts et cautionnements reçus	80 900	0	100,00 %
Total des emprunts et dettes assimilées	9 080 900	10 055 000	-9,69 %

Le montant du recours à l'emprunt est limité à 9 000 000 € pour financer les opérations d'équipement inscrites à hauteur de 21 119 111 € soit 42,62 % du volume global de ces dépenses. Il est ajusté au plus près du besoin de financement pour accompagner les investissements qui seront réalisés.

La ville perçoit de l'établissement public territorial, en plus du remboursement en intérêts de la charge liée au transfert d'un emprunt de l'assainissement, une recette correspondante au remboursement en capital de cette dette. Cette recette est inscrite sur un compte différent par rapport à 2018 car il ne doit pas être intégré dans la dette de la ville.

➤ **Les dotations et fonds divers (10) :**

Recettes d'investissement	BP 2019	BP 2018	Evolution
FCTVA	2 500 000	4 000 000	-37,50 %
Taxes d'aménagement	800 000	800 000	0,00 %
DDGI	40 000	40 000	0,00 %
Total des dotations et fonds divers	3 340 000	4 840 000	-30,99 %

Le fonds de compensation pour la TVA tombe à 2 500 000 € car sur l'exercice 2018, deux FCTVA ont été perçus : celui sur les dépenses d'investissement de 2016 et de 2017. Pour rappel, le taux de récupération du FCTVA est de 16,604 %. Certaines dépenses peuvent être exclues après instruction des dossiers.

Les autres dotations stagnent et ont été inscrites avec prudence.

➤ **Les produits des cessions d'immobilisation (024) :**

Recettes d'investissement	BP 2019	BP 2018	Evolution
Produits des cessions d'immobilisation	4 000 000	12 555 320	-68,14 %
Total des produits des cessions d'immobilisation	4 000 000	12 555 320	-68,14 %

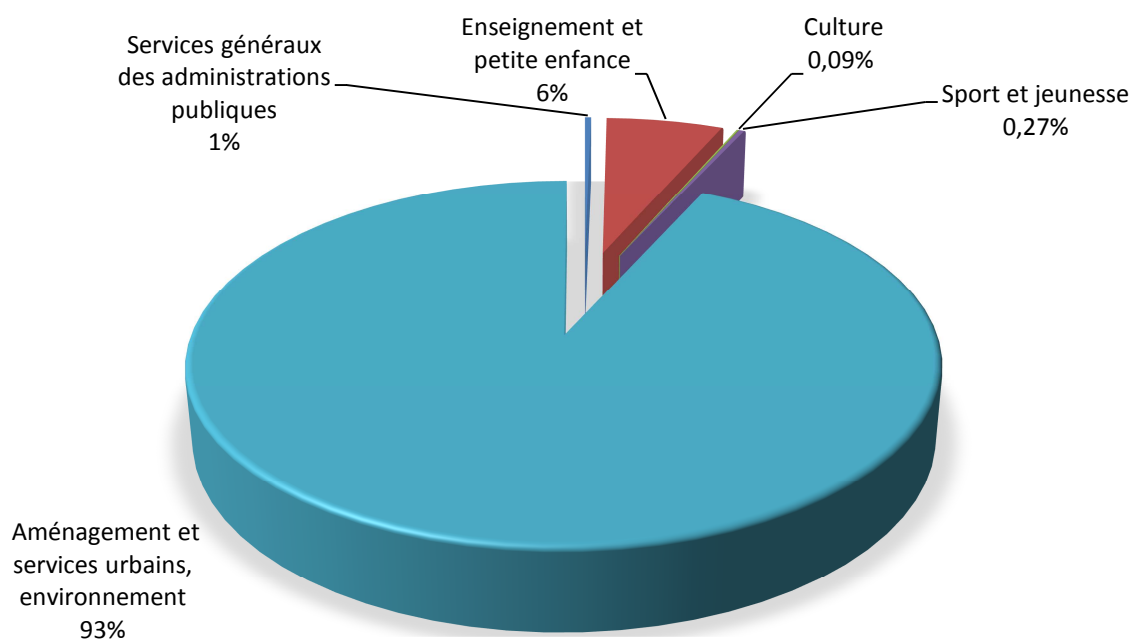
Le produit des cessions d'immobilisation est inscrit à un niveau bien inférieur à celui de 2018 : la nécessité de financement étant moins pregnante corrélativement au niveau des investissements.

➤ **L'autofinancement :**

UN AUTOFINANCEMENT RESTAURE ET RASSURANT

L'autofinancement représente 16 416 941 € contre 14 316 338 € soit une hausse de 14,67 %. Il est à un niveau très élevé, gage d'une sécurité financière et d'un respect des engagements devant les générations futures. Il rend lisible la trajectoire de la ville. En outre, le taux de recouvrement, après émission des titres, et des inscriptions budgétaires liées à des mouvements financiers réels (pas en écriture) permettent de consolider la trésorerie et de donner une signification réelle à cet autofinancement.

Les recettes d'investissement par politiques publiques se répartissent de la manière suivante :



La petite enfance est cofinancée par la CAF. Les recettes en administration générale sont relatives à des fonds interministériels (politique de la ville, FIPD) mais qui ne couvrent que des parties marginales des interventions communales.

2 – EN DEPENSES :

Evolution des dépenses réelles d'investissement : - 20,20 %

Dépenses d'investissement	BP 2019	BP 2018	Evolution
20 : immobilisations incorporelles	809 740	1 525 000	-46,90 %
21 : immobilisations corporelles	20 109 371	21 600 333	-6,90 %
23 : immobilisations en cours	200 000	7 980 000	-97,49 %
Total des dépenses d'équipement	21 119 111	31 105 333	-32,10 %
16 : emprunts et dettes assimilées	13 548 480	12 404 780	9,22 %
27 : autres immobilisations financières	55 000	0	0,00 %
Total des dépenses financières	13 603 480	12 404 780	9,66 %
Total des dépenses réelles	34 722 591	43 510 113	-20,20 %
21 : immobilisations corporelles	850 000	1 500 000	-43,33 %
Total des dépenses d'ordre	850 000	1 500 000	-43,33 %
Total des dépenses d'investissement	35 572 591	45 010 113	-20,97 %

Les dépenses consacrées aux **bâtiments communaux représentent 11,1 millions d'euros**. Deux écoles vont bénéficier d'interventions importantes avec l'extension de leurs réfectoires et de mises en conformité : Michelet et Champignol. Le plan d'accessibilité, ADAP, se poursuit conformément au schéma défini.

Des opérations d'entretien autour du clos et du couvert sur différents équipements sont programmés pour faire face au défaut d'entretien (toitures, huisseries...), améliorant la performance de ces bâtiments (écoles, crèches et Hôtel de ville).

Le patrimoine et les équipements culturels vont bénéficier d'interventions importantes pour près de 1 500 000 € dont :

- la première tranche des travaux sur l'Eglise Saint-Nicolas pour 1 100 000 €, pièce maîtresse du patrimoine historique de la ville,
- des interventions sur le conservatoire à rayonnement régional pour 255 000 €,

- la remise en état du mur de l'Abbaye pour 50 000 €,
- des reprises sur le bâtiment des ateliers d'art pour 50 000 €.

La ville poursuit son effort d'entretien ou de rénovation des équipements sportifs avec plus de 1 900 000 € alloués dont :

- la rénovation du centre sportif Brossolette avec des interventions sur les toitures et la mise en conformité (désenfumage) pour 500 000 €,
- le remplacement de la pelouse du stade Auguste Marin pour 50 000 €,
- la création d'un nouveau city-stade à Auguste Marin pour 250 000 €,
- le « relamping » du stade Fernand Sastre pour 20 000 €,
- des travaux de toiture hors équipements cités pour 50 000 €,
- la fin des travaux du centre sportif Gilbert Noël 200 000 €,
- poursuite de la rénovation du stade Chéron avec des interventions paysagères notamment.

La voirie et l'éclairage constituent des enjeux qualitatifs importants. Les 186 kilomètres de chaussées, soit 372 kilomètres de trottoirs et près de 6 000 points lumineux exigent que leur soient allouées des ressources importantes. Il est à relever que le marché de performance énergétique, lancé au cours du premier trimestre, viendra l'améliorer durablement.

Près de 5,6 millions d'euros sont inscrits au budget dont :

- 1 200 000 € pour les travaux neufs,
- 1 036 000 € pour les travaux d'enrobés sur chaussée,
- 600 000 € pour le PAVE (abaissés, rénovation rue Kruger...),
- 300 000 € pour la rénovation de la Place des Marronniers afin de permettre aux riverains de se la réapproprier,
- 300 000 € pour la signalisation au sol,
- 292 000 € pour l'éclairage,
- 700 000 € pour la politique cyclable avec l'extension des pistes (Schaken...), des acquisitions d'arceaux et la mise en oeuvre de Véligo,
- les achats d'équipements de voirie pour 110 000 €.

Les aménagements des bords de Marne vont se poursuivre pour les sécuriser et les rendre plus accessibles et plus attractifs avec :

- la rénovation de la passerelle de La Pie : 876 000 €,
- la création d'un bungalow et d'un espace pour le paddle : 87 000 €,
- la création de spots sportifs en bords de Marne,
- le remplacement de l'aire de jeux du Beach pour 25 000 €,
- 105 000 € dédiés à la modernisation des équipements (rondins, barrières...) destinés à sécuriser et mieux accueillir les promeneurs.

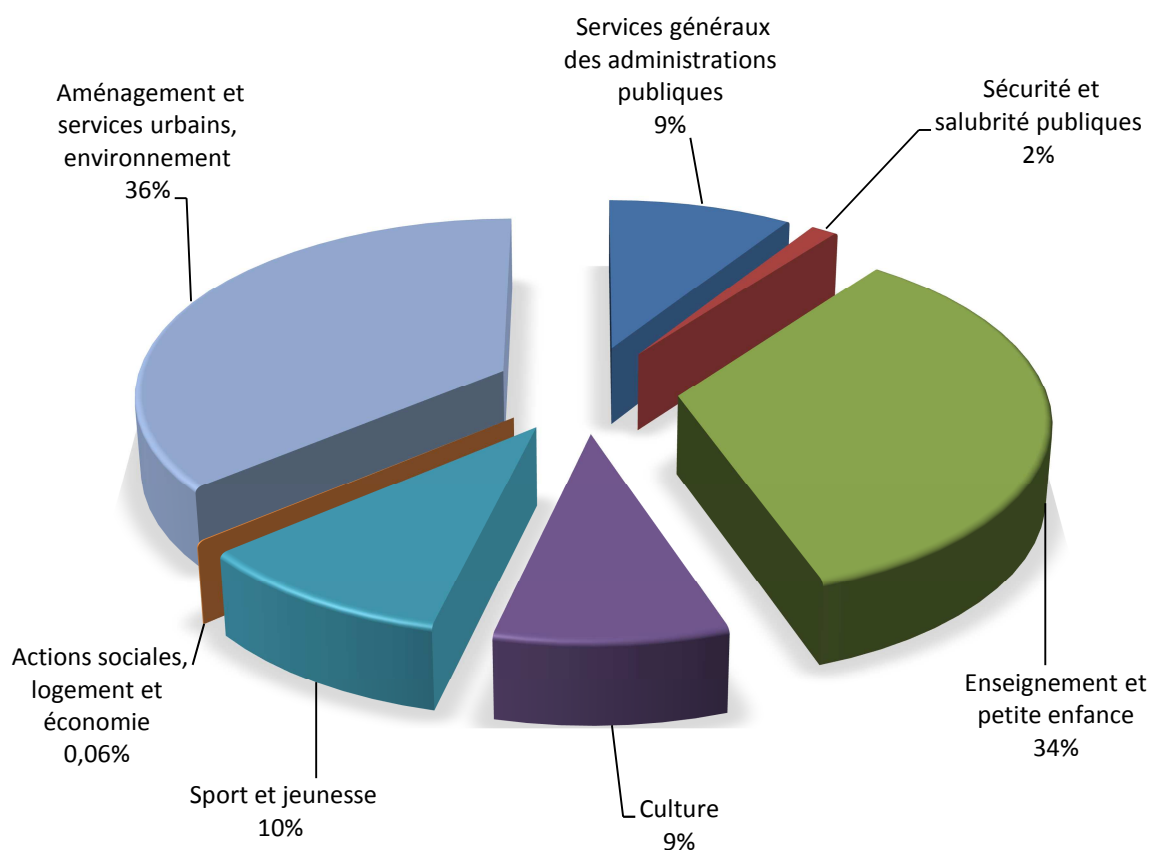
Enfin, différents équipements ou matériels seront acquis afin de favoriser le travail des services ou de garantir leur sécurité notamment :

- l'achat de gilets pare balles et de caméras pour 19 000 € en faveur des agents de police municipale,

- mobilier et matériel électroménager pour les écoles maternelles et primaires pour 130 000 €,
- un tunnel de lavage et désinfection pour 85 000 € pour la cuisine centrale,
- des urnes pour le service des élections,
- du matériel pour les crèches : électroménagers et jeux : 35 000 €,
- des logiciels pour 182 000 €,
- des tableaux numériques et du câblage dans les écoles et les bâtiments publics pour 293 041 €,
- le renouvellement d'une partie du parc informatique pour 432 000 €,
- des instruments de musique pour le conservatoire pour 50 000 €.

Pour mettre en oeuvre les moyens humains et assurer la protection de l'espace public, la ville va poursuivre le renouvellement de son parc automobile avec le remplacement de véhicules « Porter » pour 120 000 € essentiellement pour la propreté.

Les dépenses d'équipement par politiques publiques se répartissent de la manière suivante :



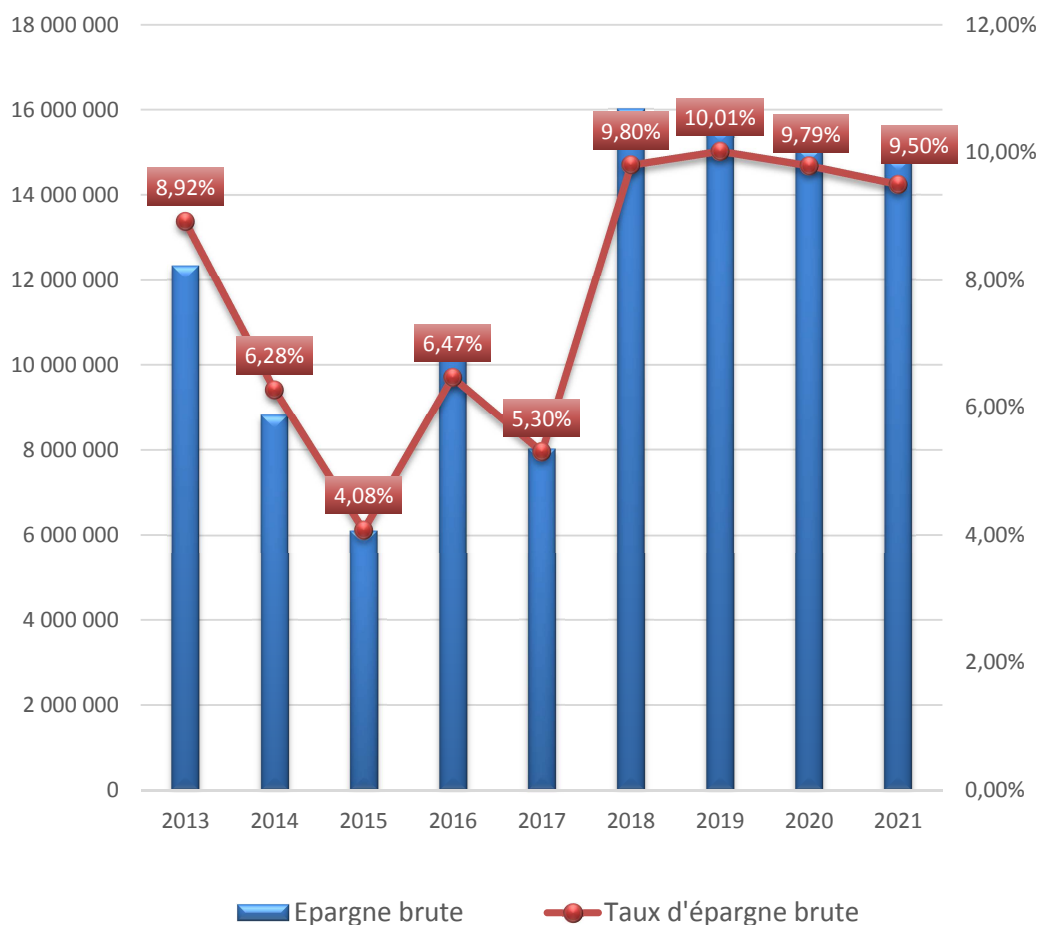
III – UN BUDGET QUI PERMET D’ENVISAGER L’AVENIR AVEC SERENITE :

En un temps très court sur cinq exercices, la ville a su absorber tous les chocs qui lui ont été imposés, avec les conséquences d’un endettement massif des exercices antérieurs et de la baisse des dotations de l’Etat, améliorer et réinventer en permanence un modèle de fonctionnement pour s’adapter aux bouleversements institutionnels, aux baisses de dotations et à toutes les incertitudes liées aux lois de finances successives. La ville s’est même mise en capacité grâce à la rigueur qu’elle a déployée de signer un contrat financier alors que beaucoup de collectivités s’y sont opposés.

Au-delà de toutes ces difficultés liées à des contraintes historiques ou plus récentes, la ville a insufflé un nouveau souffle au service public et garanti un patrimoine totalement réhabilité aux générations futures. Des équipements importants pour conforter l’attractivité du territoire ont été livrés aux saint-mauriens et aux acteurs de la société civile.

Tant l’examen des ratios que celui du profil d’extinction de la dette confortent l’idée que le modèle de budget 2019 pourra constituer une matrice durable pour les prochains exercices budgétaires à hypothèses constantes.

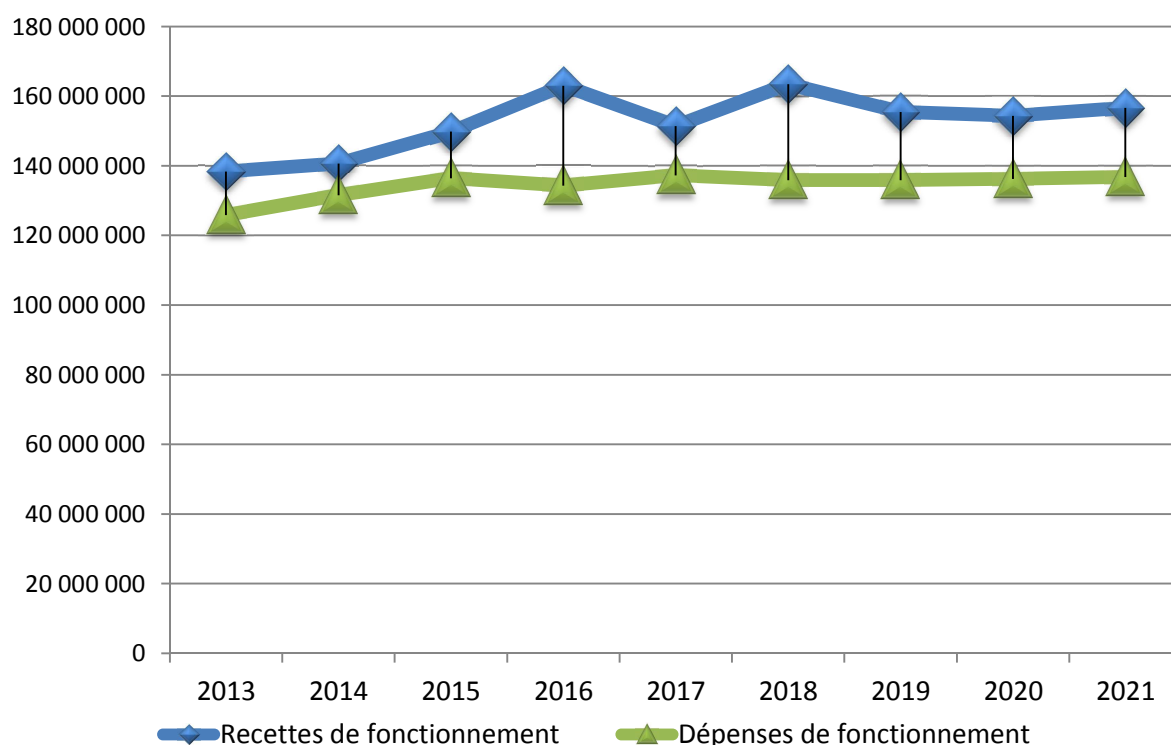
A – UNE PROSPECTIVE RASSURANTE A LA LECTURE DES RATIOS :



Sans bouleversement majeur c’est-à-dire sans une augmentation fiscale, si ce n’est la revalorisation des bases décidée par l’Etat, avec une maîtrise des dépenses de

fonctionnement telle qu'inscrite depuis le début de la mandature et un niveau de recettes stabilisé, la ville peut projeter son niveau d'épargne brute et le taux correspondant (seuil critique 7 %) à un niveau plus que satisfaisant à horizon 2022 et au delà.

Ce taux d'épargne brut permet de couvrir le remboursement du capital de la dette très largement et ce d'autant plus que le profil d'extinction de la dette décroît significativement à compter de 2020. L'évolution de l'épargne brute ne pourra donc être que croissante laissant présager un avenir apaisé pour la collectivité.



Cette analyse de l'épargne est confirmée par l'examen des courbes des dépenses et des recettes de fonctionnement. En 2017, la ville était sous la menace latente d'un effet ciseau. Les efforts conséquents et continus de rigueur, en dépenses, jumelés à l'effort fiscal de 2018 ont éloigné peu à peu cette menace et amélioré en conséquence notre capacité de désendettement.

Ces résultats sont d'autant plus satisfaisants, qu'ils sont intervenus et interviennent toujours dans un contexte national de fortes réductions des dotations de l'Etat et d'insécurité relative à la persistance de nos recettes fiscales.

La ville est parvenue à surmonter ces chocs et à assumer un fonctionnement plein et entier, un investissement soutenu visant la réhabilitation de tout son patrimoine à Horizon 2022, conformément à ses engagements.

La dynamique insufflée, au niveau démographique, au moyen du Plan Local d'Urbanisme et des projets d'urbanisme envisagés qui se concrétisent peu à peu apportent à ces observations davantage de légitimité, le niveau de ressources fiscales et de dotations étant

directement lié au niveau démographique. L'objectif des 83 000 habitants à Horizon 2022, posé par notre PLU et entériné par nos contrats financier et de mixité sociale, viendra optimiser cette prospective déjà très satisfaisante, sans que des besoins d'équipements ne viennent absorber les recettes. Il conviendra de faire face à l'augmentation des effectifs du secteur scolaire, ainsi que de préparer le renouvellement de certains équipements, dont le conservatoire à rayonnement régional.

B – UNE TRAJECTOIRE D'EXTINCTION DE LA DETTE RESPECTEE :

Depuis le début de la mandature en 2014, la ville s'est engagée dans la voie du désendettement. La règle vertueuse selon laquelle elle n'emprunte jamais plus que ce qu'elle rembourse a été érigée en principe directeur. Cette retenue salvatrice qui n'a pourtant pas empêché un investissement soutenu, n'a pas été lisible au premier regard, la désensibilisation ayant eu pour effet en 2016 d'augmenter notre stock de dette par l'effet de la capitalisation des intérêts restant dûs. Mais cette opération était néanmoins impérative, la volatilité des taux représentant une menace intolérable sur les budgets de la collectivité. L'épisode du franc suisse a d'ailleurs marqué les esprits et illustré l'urgence des mesures à prendre.

En 2018, la reprise des emprunts des parcs de stationnement est venue augmenter la dette de la ville à hauteur de 7 352 385,01 € soit :

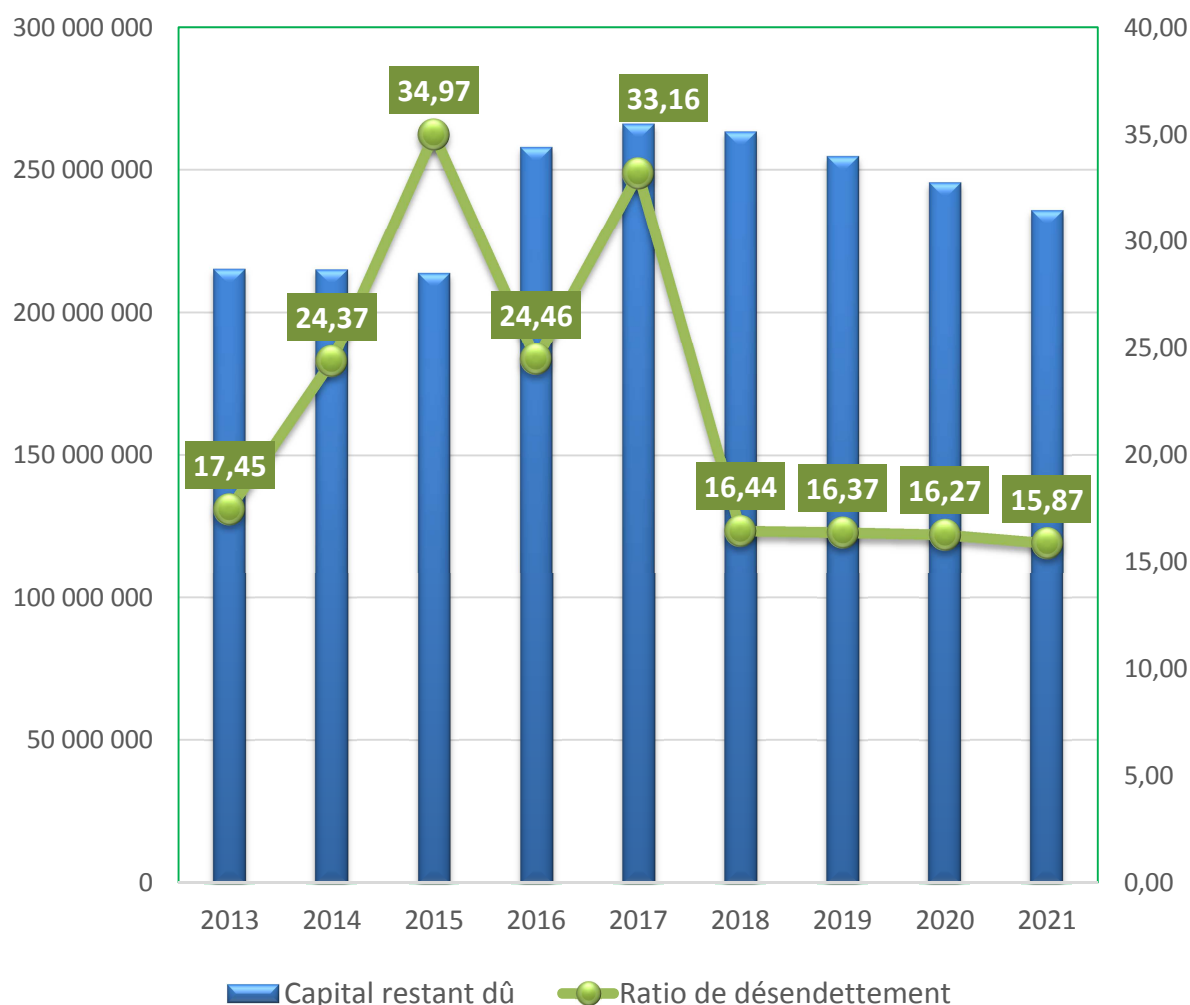
- ✓ 370 000 € de capital,
- ✓ 317 800 € d'intérêts.

En 2019, notre encours de dette est donc de 263 380 383,88 €, soit :

- ✓ 13 575 864 ,96 € en capital,
- ✓ 10 679 205,42 € en intérêts.

S'ils ne sont pas visibles à première vue et réclament une analyse plus fine, les efforts de la ville en matière de désendettement ont pourtant porté leurs fruits et l'examen du profil d'extinction de la dette le prouve d'ailleurs. En effet dès 2020, la trajectoire s'infléchit pour atteindre 240 760 998,45 € en 2021 et 226 426 892 € en 2022, et en moins de 10 ans, elle sera divisée par 2 ; les intérêts et le capital, suivant bien évidemment, la même trajectoire et allégeant, dans le même temps, nos sections de fonctionnement et d'investissement. Cet effet aura par ailleurs un impact direct sur notre capacité de désendettement, un des deux objectifs auxquels nous sommes tenus dans le cadre de notre contrat financier.

Année de la date de début d'exercice	CRD début d'exercice	Capital amorti	Intérêts	Flux total	CRD fin d'exercice
2019	263 380 383,88 €	13 575 864,96 €	10 679 205,42 €	24 255 070,38 €	254 804 518,92 €
2020	254 804 518,92 €	14 043 520,47 €	10 362 832,48 €	24 406 352,95 €	240 760 998,45 €
2021	240 760 998,45 €	14 334 105,50 €	9 793 808,14 €	24 127 913,64 €	226 426 892,95 €
2022	226 426 892,95 €	14 669 185,83 €	9 232 996,79 €	23 902 182,62 €	211 757 707,12 €
2023	211 757 707,12 €	14 570 994,99 €	8 662 165,30 €	23 233 160,29 €	197 186 712,13 €
2024	197 186 712,13 €	14 919 909,72 €	8 109 808,09 €	23 029 717,81 €	182 266 802,41 €
2025	182 266 802,41 €	15 270 226,30 €	7 513 927,23 €	22 784 153,53 €	166 996 576,10 €
2026	166 996 576,10 €	15 606 817,86 €	6 906 774,70 €	22 513 592,56 €	151 389 758,24 €
2027	151 389 758,24 €	15 537 074,38 €	6 295 059,54 €	21 832 133,92 €	135 852 683,86 €
2028	135 852 683,86 €	14 499 512,45 €	5 703 753,91 €	20 203 266,36 €	121 353 171,41 €
2029	121 353 171,41 €	13 718 281,53 €	5 126 945,79 €	18 845 227,32 €	107 634 889,88 €
2030	107 634 889,88 €	13 503 782,07 €	4 583 810,62 €	18 087 592,69 €	94 131 107,81 €
2031	94 131 107,81 €	13 368 675,48 €	4 041 492,00 €	17 410 167,48 €	80 762 432,33 €
2032	80 762 432,33 €	12 367 794,54 €	3 517 123,19 €	15 884 917,73 €	68 394 637,79 €
2033	68 394 637,79 €	11 057 602,74 €	2 989 310,97 €	14 046 913,71 €	57 337 035,05 €
2034	57 337 035,05 €	10 651 962,23 €	2 521 834,03 €	13 173 796,26 €	46 685 072,83 €
2035	46 685 072,83 €	9 560 080,62 €	2 093 558,05 €	11 653 638,67 €	37 124 992,21 €
2036	37 124 992,21 €	8 613 016,86 €	1 707 418,20 €	10 320 435,06 €	28 511 975,35 €
2037	28 511 975,35 €	6 950 076,98 €	1 357 726,12 €	8 307 803,10 €	21 561 898,37 €
2038	21 561 898,37 €	4 231 984,61 €	1 063 364,52 €	5 295 349,13 €	17 329 913,76 €
2039	17 329 913,76 €	3 595 877,86 €	851 016,46 €	4 446 894,32 €	13 734 035,90 €
2040	13 734 035,90 €	2 221 392,03 €	705 242,41 €	2 926 634,44 €	11 512 643,87 €
2041	11 512 643,87 €	2 255 901,89 €	592 812,53 €	2 848 714,42 €	9 256 741,98 €
2042	9 256 741,98 €	2 292 150,21 €	477 613,52 €	2 769 763,73 €	6 964 591,77 €
2043	6 964 591,77 €	2 010 679,35 €	362 222,75 €	2 372 902,10 €	4 953 912,42 €
2044	4 953 912,42 €	1 155 789,99 €	264 972,59 €	1 420 762,58 €	3 798 122,43 €
2045	3 798 122,43 €	913 791,35 €	201 019,29 €	1 114 810,64 €	2 884 331,08 €
2046	2 884 331,08 €	802 303,58 €	149 927,75 €	952 231,33 €	2 082 027,50 €
2047	2 082 027,50 €	641 091,48 €	105 672,34 €	746 763,82 €	1 440 936,02 €
2048	1 440 936,02 €	480 169,72 €	70 835,73 €	551 005,45 €	960 766,30 €
2049	960 766,30 €	319 553,77 €	45 085,27 €	364 639,04 €	641 212,53 €
2050	641 212,53 €	159 260,01 €	28 674,63 €	187 934,64 €	481 952,52 €
2051	481 952,52 €	165 972,05 €	21 552,63 €	187 524,68 €	315 980,47 €
2052	315 980,47 €	173 041,36 €	14 169,17 €	187 210,53 €	142 939,11 €
2053	142 939,11 €	142 939,11 €	6 392,15 €	149 331,26 €	0,00 €
total		268 380 383,88 €	116 160 124,31 €	384 540 508,19 €	



Ce ratio de désendettement exprime, en nombre d'années, ce que la ville mettrait à rembourser l'intégralité de sa dette si elle y consacrait toute son épargne. Selon les termes du contrat financier, elle doit suivre une trajectoire vertueuse. La courbe suivie par la ville répond à ces attentes. Le pic enregistré en 2017 correspondant à l'intégration dans l'enveloppe ville des dettes de l'eau et de l'assainissement transférées ensuite à l'établissement public territorial jumelé à une épargne brute faible. Les décisions prises en 2018 ont permis de vite palier à cette situation problématique et le fait de lever l'emprunt avec parcimonie, chaque année, contribue à améliorer ce ratio. Il est un indicateur essentiel de la bonne santé financière d'une collectivité, son amélioration est donc de bonne augure et un indice supplémentaire de notre bonne gestion.

LE BUDGET 2019 : UNE MATRICE POUR L'AVENIR

En conclusion, en l'espace d'une mandature, la ville a relevé bien des défis :

- ✓ construction de la Métropole,
- ✓ désensibilisation de la dette,
- ✓ changement de paradigme financier entre l'Etat et les collectivités,
- ✓ baisse des dotations et pression exacerbée de l'Etat,
- ✓ conséquences effectives de l'endettement.

Tous ces paris ont été relevés afin d'assainir une situation très dégradée, en totale rupture avec trois mandatures, au cours desquelles la ville avait suivi une trajectoire déclinante en terme de santé financière échappant de peu, à la cessation de paiement et à la perte de son indépendance.

Malgré ce niveau de dette très handicapant, les charges financières représentant 2,2 fois celle des villes de même strate, et dépassant le niveau des achats généraux permettant de faire fonctionner la ville. Malgré des bouleversements institutionnels, des nombreuses réformes, un effondrement des dotations et une pression exacerbée de l'Etat, la collectivité a recouvré une certaine sérénité budgétaire. D'ailleurs, aujourd'hui, le niveau de trésorerie lui permet d'honorer ses échéances en toute tranquillité. Le fonds de roulement a rendu possible la relance d'un investissement très dynamique et la poursuite, dans le même temps, d'un fonctionnement riche et complet.

La matrice du budget 2019 pourra, en toute légitimité, représenter un modèle d'avenir sain et responsable et à moins que nous n'ayons encore à subir des bouleversements majeurs, il est possible de dire qu'en 2019, la ville tourne définitivement le dos aux difficultés et peut se projeter à horizon 2025, fière d'être en capacité d'assumer ses choix.